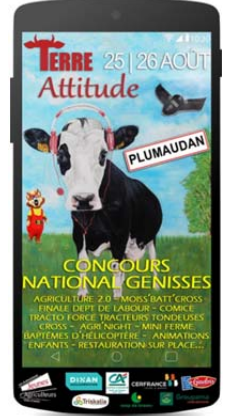


# Règlement du concours national de génisses

## Terre Attitude 2018



### TITRE I - DATE ET LIEU DU CONCOURS

---

Terre Attitude organise un rassemblement de génisses les 25 et 26 août 2018 sur la commune de Plumaudan dans les Côtes d'Armor.

Le concours national des génisses aura lieu le dimanche 26 août.

### TITRE II - CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX

---

- Les animaux inscrits devront être âgés de 7 à 24 mois au moment de la manifestation.
- Chaque éleveur exposant ne pourra engager plus de 8 animaux par élevage.
- Les inscriptions se feront en ligne sur le site de Prim'Holstein France [www.primholstein.com](http://www.primholstein.com) impérativement avant le 1<sup>er</sup> août. Elles débuteront le 28 juin.
- Les animaux seront admis sur le site de Plumaudan le samedi 25 août de 07h30 à 10h00 ou le dimanche 26 août de 07H30 à 09h30.

### TITRE III – CONDITIONS SANITAIRES

---

Chaque éleveur devra envoyer le certificat sanitaire au GDS de son département. Ce certificat sera à télécharger sur le site de Prim'Holstein France [www.primholstein.com](http://www.primholstein.com).

### TITRE IV - CATEGORIES

---

Les sections seront organisées en fonction de l'âge des animaux inscrits et arrivés. Un nombre de 10 génisses maximum par section est retenu.

L'organisateur se réserve le droit de regrouper certaines sections insuffisamment représentées ou de diviser les sections trop chargées en sous-sections en fonction de l'âge des animaux.

3 catégories de sections sont prévues :

- Section catégorie Juniors, génisses âgées de 7 à 12 mois (nées entre le 25 août 2017 et le 25 janvier 2018 inclus)
- Section catégorie Intermédiaires, génisses âgées de 12 à 16 mois (nées entre le 25 avril et le 26 août 2017 inclus)
- Section catégorie Seniors, génisses âgées de 16 à 24 mois (nées entre le 25 août 2016 et le 26 avril 2017 inclus)

Les 2 premières de chaque section ou sous-section concourront pour le Prix de Championnat correspondant à sa catégorie, à savoir un Prix de championnat Junior, un Prix de championnat Intermédiaire et un Prix de championnat Senior.

Pour terminer le concours, il sera attribué le Prix de la Championne suprême. L'animal sera désigné parmi les 2 premières de chaque championnat précédemment cité.

### TITRE V - ASSURANCE

---

Chaque éleveur exposant sera responsable de ses animaux.